

Le 21 février 2019

L'honorable Lisa M. Thompson
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay, 22^e étage, édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Engagement sur l'effectif des classes

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) est heureux de pouvoir répondre à l'engagement du ministère de l'Éducation sur l'effectif des classes. Les présentes observations portent sur la section relative aux classes de maternelle et du jardin d'enfants du *Guide d'engagement*.

L'Ordre travaille dans l'intérêt des enfants et des familles en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance conformément à la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Les familles comptent sur l'Ordre pour établir des normes professionnelles élevées et responsabiliser les 53 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) de l'Ontario en matière de sécurité, de compétence, de professionnalisme et d'éthique dans leur pratique. Près de 16 000 EPEI travaillent dans le secteur de l'éducation publique, la majorité dans des classes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.

Nous entendons constamment de nos membres que le modèle à deux éducateurs dans ces programmes fonctionne bien et favorise le développement de l'enfant et la réussite des élèves, mais seulement lorsqu'il est mis en œuvre efficacement. En effet, les programmes les plus efficaces sont ceux qui sont fondés sur un partenariat égalitaire entre les EPEI et les enseignants, que les conseils scolaires et les parties prenantes respectent pour leurs fonctions professionnelles uniques et complémentaires.

Les EPEI ont des compétences uniques, et leurs pratiques favorisent des retombées positives chez les enfants.

Les familles veulent compter sur des professionnels qualifiés pour éduquer leurs enfants. Afin d'assurer la réussite des élèves, les éducatrices et les éducateurs doivent être dûment qualifiés pour enseigner le curriculum requis auprès du groupe d'âge concerné.

L'OCDE a documenté l'importance d'une formation axée sur le développement de l'enfant et la petite enfance, ainsi que sur la capacité des éducateurs à utiliser leurs connaissances pour encourager les interactions, impliquer les enfants et recourir à diverses stratégies pour promouvoir l'apprentissage. Ce sont les programmes de qualité et les interactions entre le personnel et les enfants qui contribuent à l'amélioration des résultats scolaires.¹

¹ Selon l'OCDE, « *les interactions entre le personnel et les enfants ainsi que la mise en œuvre d'activités éducatives et de développement sont liés à des niveaux plus élevés d'alphabétisation et de compétences en calcul chez les enfants, de même qu'à de meilleures aptitudes comportementales et sociales* [traduction libre] ». (p. 65)



En Ontario, les EPEI sont particulièrement qualifiés pour diriger des programmes de maternelle et du jardin pour les enfants de quatre et cinq ans. Les EPEI doivent satisfaire aux exigences d'inscription de l'Ordre, et avoir notamment réussi un programme d'études postsecondaires en éducation de la petite enfance conforme aux normes établies par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Les sujets abordés dans ce cadre comprennent le développement cérébral durant la petite enfance ainsi que la création de milieux d'apprentissage inclusifs efficaces et adaptés à l'âge des enfants. Une fois inscrits à l'Ordre, les EPEI sont tenus de maintenir leurs compétences au moyen de l'apprentissage professionnel continu.

La formation des EPEI se concentre exclusivement sur le développement et l'apprentissage des jeunes enfants. Ainsi, les élèves de l'Ontario bénéficient de l'intégration et de la présence active de cette expertise spécialisée dans le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les enfants et les familles sont au cœur de la pratique des EPEI.

Les EPEI « savent que les familles jouent un rôle primordial dans le développement et le bien-être des enfants et que l'on peut mieux les comprendre si l'on connaît leur contexte familial, culturel et communautaire ». ² Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ils consultent les parents et les familles au sujet de la croissance et des besoins d'apprentissage de leur enfant et collaborent avec les familles pour appuyer leur prise de décision.

Les enfants et les familles s'inscrivent au cœur de la pratique des EPEI, c'est pourquoi ils sont bien placés pour impliquer les familles dans le programme de la maternelle et du jardin d'enfants ainsi que dans le développement et l'apprentissage des enfants.

Les EPEI permettent une transition plus harmonieuse vers l'école et les services intégrés pour les familles.

Pour de nombreuses familles, la maternelle est une période de transition entre les services de garde et l'école. Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants prépare les enfants au milieu scolaire et à sa structure didactique spécialisée tout en bénéficiant des approches d'apprentissage holistiques, dynamiques et fondées sur l'enquête mises en œuvre dans les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. ³

Le passage de l'éducation préscolaire à l'école primaire est facilité par des pratiques qui permettent une continuité professionnelle et pédagogique. L'OCDE souligne que « l'élaboration conjointe de pratiques de transition pédagogique [...] permet aux enfants de s'adapter plus facilement à l'école et de s'y sentir plus à l'aise ». ⁴

OCDE. (2018). *Engaging Young Children: A European perspective on professionalism in Early Childhood Education and Care* (en anglais seulement). Dans la série : Petite enfance, grands défis. Publication de l'OCDE. Paris.

<http://www.oecd.org/education/engaging-young-children-9789264085145-en.htm>.

² OEPE. (2017). *Code de déontologie et normes d'exercice*. OEPE : Toronto. p. 8. https://www.college-ece.ca/fr/Documents/Code_et_normes_2017.pdf.

³ OCDE. *Petite enfance, grands défis V : Cap sur l'école primaire*. Publication de l'OCDE. Paris. p. 148.

<http://www.oecd.org/fr/education/petite-enfance-grands-defis-v-9789264300620-fr.htm>

⁴Ibid. p. 206.



Ces années sont aussi une période de transition pour les familles. Les EPEI connaissent très bien les différents milieux d'apprentissage de la petite enfance ainsi que le programme de la maternelle et du jardin d'enfants. Ils sont tenus de maintenir leurs connaissances en matière de services communautaires afin de pouvoir fournir aux familles de l'information sur ces mesures de soutien. De plus, ils travaillent en collaboration avec d'autres professionnels et fournisseurs de services communautaires pour s'assurer que les familles bénéficient d'une approche intégrée lorsqu'elles accèdent à de multiples services de soutien.

Les EPEI sont donc particulièrement qualifiés pour soutenir les familles et les enfants durant cette transition entre les services de garde et l'école, qui s'effectue dans le cadre du programme de maternelle et de jardin d'enfants. De même, ils favorisent également des transitions en douceur pendant la journée, lors du passage de la maternelle aux programmes parascolaires ou aux programmes de jour prolongé.

Sécurité, qualité, confiance et responsabilité

En tant qu'organisme de réglementation, l'Ordre a pour mandat de servir et de protéger les intérêts des enfants, des familles et du public. Lorsque les EPEI sont responsables, le public leur fait confiance, tout comme il peut ainsi faire confiance aux systèmes d'apprentissage et d'éducation de la petite enfance de l'Ontario.

Les EPEI sont des éducateurs professionnels, guidés par des valeurs fondamentales qui sont la bienveillance, le respect, la confiance et l'intégrité. Ils sont tenus de respecter des normes d'exercice et d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants au sein des milieux d'apprentissage. Leur compréhension du développement de l'enfant, leur connaissance du curriculum et de la pédagogie de la petite enfance, de même que l'attention qu'ils portent aux enfants et aux familles et leurs liens avec la communauté, sont autant d'éléments qui contribuent au succès et à la qualité du système éducatif de l'Ontario.

Nous espérons que vous trouverez ces observations utiles et serions heureux de répondre à toute question ou de participer à toute autre discussion. Nous demeurons résolus à collaborer avec vous en vue d'atteindre un objectif commun : celui de servir et de protéger les enfants et les familles de l'Ontario.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes sincères salutations.

La registrateur et chef de la direction,
Beth Deazeley
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

La présidente,
Darlene Edgar, EPEI
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance